

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2023

**Sous la présidence de :** Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

**Autres membres présents :** Madame Danièle CARLIER-MISRAHI – Madame Anne-Marie BAUDON – Madame Catherine MARCY – Monsieur Jean-Bernard HARENG – Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT – Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Aya KOFFI - Monsieur El Abbès SEBBAR.

**Étaient excusé(es) :** Madame Jasmine COOCHE (pouvoir à M. HARENG) - Monsieur Jean-Claude COSSET (pouvoir à Mme KOFFI). Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) - Madame Françoise COHEN (pouvoir à Mme BAUDON) - Monsieur Eric PASQUIER (pouvoir à M. JULHES) - Madame Delphine CHARIER.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Bernard HARENG.

Dates de convocation.....	18 décembre 2023
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	16
Nombre de votants.....	16
Pour.....	8
Contre .....	5
Abstention.....	3

**N° 2 : Versement d'une subvention à l'association l'Escale pour le restaurant social l'Auberge**

Monsieur le Président expose que l'association l'Escale a sollicité l'attribution d'une subvention afin de poursuivre l'activité de son restaurant social, l'Auberge.

Depuis 2018, le CCAS de La Rochelle soutient cette association et l'auberge sociale, afin de garantir une prise en charge alimentaire pour les plus fragiles, à hauteur de 20 000 euros.

Il est à noter que plus de 700 bénéficiaires comprenant notamment des personnes sans domicile fixe ou en situation de grande précarité, peuvent prendre un repas de qualité à l'Auberge avec un service en salle qui intervient sur la réinsertion sociale. Le maintien de ce lieu permet d'avoir une réponse adaptée aux spécificités et aux besoins de ce public très fragile et de créer un lien social évitant les phénomènes lourds de relégation.

Au regard de la situation économique et financière du CCAS, il est proposé par le Conseil d'Administration de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € à cette association.

Les crédits nécessaires, soient 10 000 €, sont inscrits au budget.

Au vu de ces éléments il est proposé :

- 1) D'adopter le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association l'Escale pour le restaurant social l'Auberge,
- 2) D'autoriser la Vice-présidente à signer la convention et tout document y afférant.

**CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE**  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Monsieur le Président,

Jean-François FOUNTAINE